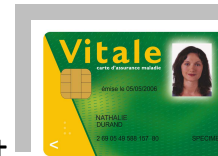




Votre patient bénéficie-t-il de l'ACS ?


Pour le savoir, plusieurs possibilités :



1/ utilisez la **carte Vitale** de votre patient.

2/ connectez-vous sur **Espace pro** et consultez la rubrique « Infos patient »

3/ demandez l'**attestation papier** à votre patient :

 **l'Assurance Maladie**
[Libellé Organisme]

Numéro de l'assuré : [Numéro à 13 chiffres][clé]
Nom de l'assuré : [Prénom] [Nom]

**ATTESTATION DE TIERS PAYANT INTEGRAL
AIDE POUR UNE COMPLEMENTAIRE SANTE (ACS)**

Bénéficiaire Prénom Nom	Né(e) le	N° contrat ACS Libellé contrat	Date début tiers payant intégral	Date fin du tiers payant intégral
[Prénom] [Nom] A / N'a pas déclaré un médecin traitant	[JJ/MM/AAAA]	[91 - contrat A] [92 - contrat B] [93 - contrat C] commentaire : 2 lignes possibles : contrat actif + contrat par anticipation	[JJ/MM/AAAA] commentaire : 2 lignes possibles : contrat actif + contrat par anticipation	[JJ/MM/AAAA] commentaire : 2 lignes possibles : contrat actif + contrat par anticipation
[Prénom] [Nom] A / N'a pas déclaré un médecin traitant	[JJ/MM/AAAA]	[91 - contrat A] [92 - contrat B] [93 - contrat C]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
[Prénom] [Nom] commentaire : enfant de moins de 16 ans pas de mention sur le CAT si absent	[JJ/MM/AAAA]	[91 - contrat A] [92 - contrat B] [93 - contrat C]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre organisme.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.

Un guide explicatif de vos droits ACS est disponible au verso de l'attestation